



Conflit avec un installateur de panneaux solaires

Par **cewill**, le **20/09/2011** à **17:35**

Bonjourrrnje suis en conflit avec mon installateur de panneaux photovoltaïques.rnle rendement de mon installation au bout d'un an de production est inferieur au prévisionnel établi par le technicien.rnje tente depuis plusieurs mois de trouver un terrain d'entente avec la société xx. j'ai toujours la même réponse "DOSSIER EN COURS DE TRAITEMENT".rnJ'estime être dans mes droits pour réclamer un dédommagement sur mon investissement.rnrnComment doi-je procéder pour que la société prenne en compte rapidement notre litige ?rnrncordialement.

Par **pat76**, le **21/09/2011** à **19:19**

BonjourrrnVous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception à la société, dans laquelle vous la mettez en demeure de mettre l'installation en conformité pour qu'elle produise le rendement prévu par le contrat.rnrnVous préciserez que c'est au visa des articles 1142 et 1147 du Code Civil que vous intenterez une action en justice devant la juridiction compétente, si satisfaction à votre demande n'a pas été faite dans les 15 jours au plus tard à la réception de votre lettre.rnrnVous garderez une copie de votre lettre.

Par **cewill**, le **21/09/2011** à **21:25**

bonsoir rnrnmerci^pour les conseils.